

**Appel à projets associatifs 2018**  
**Soutien départemental au développement associatif local**

**« Associations :  
Suscitez l'engagement bénévole à vos côtés ! »**

**CAHIER DES CHARGES**

Vous êtes une association girondine et vous souhaitez réaliser un projet visant à valoriser et à favoriser l'engagement de bénévoles à vos côtés.

Par ce nouvel appel à projets associatifs, le Département de la Gironde soutient les initiatives visant à mobiliser, accueillir, impliquer, accompagner et fidéliser les bénévoles girondins au sein de votre association.

Les actions privilégiées seront celles qui prennent en compte la sensibilisation, l'accueil, l'intégration, l'accompagnement, la reconnaissance et la fidélisation des bénévoles de votre association.

Un regard attentif sera apporté aux actions qui mettent en avant votre réflexion en matière d'engagement ainsi que votre capacité à adapter et à faire évoluer votre organisation.

Le Département encourage ainsi les initiatives émergentes ou existantes des bénévoles et associations œuvrant sur les territoires girondins.

## **CONTEXTE**

Le tissu associatif départemental constitue une richesse essentielle pour les girondins. La Gironde compte près de 30 000 associations, de toutes tailles, actives dans tous les domaines de la société. Elles sont des acteurs importants du dynamisme et du développement de la vie locale et participent pleinement au renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations.

Ces milliers d'associations sont animées par des bénévoles.

Faire vivre une association, la faire évoluer avec le temps et selon les projets que l'on souhaite réaliser...pour cela, toutes les associations font appel à des bénévoles pour les soutenir et leur apporter une aide indispensable au bon déroulement du projet associatif.

Une fois engagés, encore faut-il savoir fidéliser les bénévoles.

L'engagement associatif, c'est agir pour le bien commun. En retour, le bénévolat offre une opportunité aux individus de participer pleinement à la vie citoyenne par l'action et offre un lieu d'expérience et de prise de responsabilité au sein d'une association.

Parce que le bénévole a besoin de perspectives et de sens à son action, les associations doivent réfléchir aux leviers de l'engagement associatif pour renouveler leur stratégie de gouvernance, adapter leurs projets et leur communication en mettant en avant ce qui est susceptible d'accroître la motivation du bénévole : les opportunités offertes par l'action ou la structure, le développement des compétences, l'enrichissement personnel, le lien social fort à l'intérieur de l'association, le sentiment d'être utile à une cause et de jouer un rôle dans la société,...

Donner envie de s'engager, maintenir l'engagement associatif, favoriser la prise de responsabilité au sein des associations en vue du renouvellement de l'encadrement associatif ... sont autant d'enjeux pour assurer la pérennité des actions et des dynamiques associatives.

Dans ce cadre, la reconnaissance de l'action des bénévoles doit être encouragée et accompagnée dans ses initiatives.

Conscient de ces enjeux, le Département de la Gironde entend valoriser les actions et les pratiques des associations permettant aux Girondins d'entrer dans la vie associative et d'être sensibilisés à la prise de responsabilité et l'engagement citoyen.

## **OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS ASSOCIATIFS**

Cet appel à projets vise à soutenir les initiatives d'associations en matière d'engagement pour sensibiliser, accueillir, accompagner et fidéliser leurs bénévoles.

Lancé dans le cadre de la politique départementale de soutien à la vie associative, cet appel à projets s'adresse à toutes les associations dont les actions entrent dans le champ de compétences du Département.

La présentation du projet devra faire connaître la réflexion menée par l'association en faveur de l'engagement bénévole.

Le projet pourra faire l'objet d'un accompagnement ou d'avis et de conseils d'experts permettant d'apporter un éclairage sur la compréhension de l'évolution des engagements bénévoles et des attentes dans ce domaine (Comment l'association organise sa réflexion autour des nouvelles formes d'engagement ? Comment et que met-elle en place pour s'y adapter ? )

Le projet ou l'action devra comprendre une évolution des pratiques et de l'organisation de l'association pour l'accueil et l'intégration de bénévoles.

Le projet devra comporter une ou des réalisations concrètes, accessibles et adaptées aux attentes des bénévoles.

Seront privilégiés les projets comportant une démarche de partenariat avec des acteurs locaux, inter-associatives ou entre associations et institutions.

Une attention particulière sera portée aux projets innovants intégrant la participation effective et réelle des bénévoles concernés.

## EXEMPLES D'INITIATIVES POUVANT ETRE SOUTENUES

*Exemples indicatifs.*

Pratiques d'accueil, démarches d'accompagnement, tutorat, organisation de rencontres, partenariat avec d'autres structures associatives ou institutionnelles, outils numériques et réseaux sociaux, e-bénévolat, mutualisation de compétences entre associations, bénévolat de compétences, témoignages ou portraits de bénévoles ...

## CRITERES D'APPRECIATION DU PROJET

Le projet :

- Répond aux objectifs cités ci-dessus,
- S'inscrit dans une dynamique territoriale girondine,
- Précise les fondements de la réflexion menant à l'engagement bénévole
- Prévoit un impact territorial et implique un partenariat entre acteurs locaux,
- Vise une pérennisation ou un essaimage
- Dispose d'un caractère innovant,
- Intègre une démarche d'évaluation et de restitution,
- Sera valorisé,
- Présente une cohérence financière.

## QUELLE STRUCTURE PEUT EN BENEFICIER ?

Association loi 1901 certifiant être régulièrement déclarée, ayant au moins une année d'existence, son siège social en Gironde et dont les actions se situent en Gironde et entrent dans le champ des compétences du Département.

### **Structures et projets inéligibles :**

- caractère politique ou cultuel,
- objet relatif à la défense d'intérêts privés,
- récolte de fonds pour les redistribuer (aide humanitaire ou caritative),
- projets liés aux jumelages ou échanges internationaux,
- activités scolaires, universitaires des établissements publics ou privés,
- projets individuels

## MODALITES D'ATTRIBUTION

Le projet proposé fera l'objet d'une étude transversale au sein d'un groupe technique rassemblant les différentes compétences concernées du Département. En outre, il déterminera l'apport éventuel de nouvelles ressources techniques au projet et veillera à ce qu'aucun autre dispositif institutionnel de ce type ne soit en capacité de soutenir cette action.

L'aide départementale sera créditée sur le compte de l'association, selon les procédures comptables en vigueur de la façon suivante : versement en totalité, après le vote de l'aide en Commission Permanente.

Le montant de l'aide sera calculé à partir des éléments qualitatifs et financiers des actions présentées et des perspectives d'évolution du projet. L'aide maximale est fixée à **5 000 €** par projet.

## **ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les projets prévus dans le programme d'actions et à mettre en œuvre à cette fin tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Les actions prévues qui seraient annulées ou partiellement réalisées feront l'objet d'un remboursement au prorata temporis.

Le bénéficiaire s'engage à respecter les dispositions du dossier de candidature concernant la communication (logo, signalétique, prise de parole...)

🔔 Le porteur du projet **s'engage à produire à la fin de l'action un bilan quantitatif et qualitatif du projet** réalisé au plus tard dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice.

***Date limite de dépôt du dossier de candidature : 31 juillet 2018***